

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 septembre 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - M. F. HELIE - Mme VANDRIESSE**Membres excusés** : M. MASSON - M. J.P. GILLOT (pouvoir M. MARTIN) - Mme SEGUIN-FILLEY (pouvoir Mme BESSIS) - M. MAGLICA - M. IZIMER (pouvoir M. PRIBETICH) - M. BEKHTAOUI - M. BAZIN - M. BRIOT - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD**Membres absents** :**OBJET  
DE LA DELIBERATION****18 à 24, boulevard François Pompon - Acquisition d'une parcelle**

Madame Lemouzy, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Afin d'assurer la sécurité des piétons, la Ville a procédé à l'élargissement du trottoir au droit de la copropriété "Le Procope", située 18 à 24, boulevard François Pompon.

Il convient aujourd'hui de régulariser la situation foncière de cet aménagement, en procédant sur ladite copropriété à l'acquisition d'une bande de terrain d'un mètre de largeur et d'une surface d'environ 66 m<sup>2</sup>, moyennant le versement d'une indemnité de 1 320 €, conforme à la valeur vénale déterminée par le service des domaines.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1° décider l'acquisition par la Ville, sur la copropriété "Le Procope", sise 18 à 24, boulevard François Pompon, représentée par le cabinet Belin - 14, place Bossuet - BP 25373 - 21053 Dijon cedex, d'une parcelle de terrain cadastrée section HN n° 45p, d'une superficie d'environ 66 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 1 320 € ;

2° dire qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié ;

3° m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'exécution de cette décision.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

**Alain MILLOT**